



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 mars 2006

**Réhabilitation par l'OPAC du rez-de-chaussée de l'immeuble
Daguerre, quartier du Clou-Bouchet : modification du parcellaire
cadastral - convention ORU signée entre la Ville de Niort et
Monsieur Le Préfet le 25 janvier 2001**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006

DELIBERATION D20060063

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Réhabilitation par l'OPAC du rez-de-chaussée de l'immeuble
Daguerre, quartier du Clou-Bouchet : modification du parcellaire
cadastral - convention ORU signée entre la Ville de Niort et
Monsieur Le Préfet le 25 janvier 2001**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de la convention ORU signée entre la Ville de Niort et le Préfet des Deux-Sèvres, l'un des objectifs était de mettre un terme aux dysfonctionnements identifiés à l'échelle du Clou-Bouchet, au moyen d'une série de mesures d'interventions concrètes sur le bâti existant (ex : occuper et donner une fonction aux passages couverts, traiter les espaces extérieurs périphériques, créer des locaux à usage de tri sélectif etc...). L'OPAC a mis en œuvre ces actions qui ont nécessité la construction d'excroissances bâties au rez-de-chaussée de l'immeuble Daguerre.

Ces excroissances qui empiètent sur le domaine privé de la Ville entourant ledit immeuble, ont fait l'objet d'un document d'arpentage dressé par géomètre (emprise totale : 165 m² section DN n° 327 à 335). L'opération étant totalement achevée, il convient de régulariser cette situation par acte notarié dont les frais seront supportés par l'OPAC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à l'OPAC à titre gratuit les emprises de terrain correspondant aux excroissances créées sur l'immeuble Daguerre, section DN n° 327 à 335 inclus ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir dont tous les frais, y compris ceux de géomètre, seront à la charge de l'OPAC.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS

[Ordre du jour](#)